

ASIE / PACIFIQUE

SHENNONGJIA AU HUBEI

CHINE



Élément Laojunshan du bien - © UICN Bruce Jefferies

CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L’UICN

SHENNONGJIA AU HUBEI (CHINE) – ID 1509

RECOMMANDATION DE L’UICN AU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL : Inscire le bien au titre des critères naturels.

Principaux paragraphes des Orientations :

Paragraphe 77 : Le bien proposé remplit les critères du patrimoine mondial.

Paragraphe 78 : Le bien proposé remplit les conditions d’intégrité et les obligations de protection et de gestion.

1. DOCUMENTATION

a) Date de réception de la proposition par l’UICN :

16 mars 2015

b) Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par l’État partie :

Le 6 septembre 2015, l’État partie a répondu à des questions soulevées au cours de la mission d’évaluation de l’UICN sur le terrain. La lettre, avec les cartes qui l’accompagnaient, répondait à toute une gamme de questions et confirmait les extensions au bien proposé et à sa zone tampon dans le comté de Badong. Suite à la réunion du Groupe d’experts du patrimoine mondial de l’UICN, un rapport d’avancement a été envoyé à l’État partie le 16 décembre 2015, lui demandant de répondre à des propositions concernant la conservation de la connectivité ; les mécanismes de coordination, les mesures de gestion de l’augmentation prévue du tourisme et les futurs plans d’investissement pour le bien proposé. L’information a été reçue de l’État partie le 22 février 2016.

c) Littérature consultée :

Diverses sources, y compris : BirdLife International (2015). *Important Bird Areas factsheet: Shennongjia Nature Reserve*. Downloaded from <http://www.birdlife.org> in October 2015. Xiang, Z., et al. (2011). *Does flagship species tourism benefit conservation? A case study of the golden snub-nosed monkey in Shennongjia National Nature Reserve*. Chinese Science Bulletin, 56(24): 2553–2558. Ying JS (2001). *Species diversity and distribution pattern of seed plants in China*. Biodiv Sci 9, 393–398 (in Chinese with an English abstract). Zhang, M., Xie, Z., Xiong, G. and Fan, D. (2009). *Structures and topographical pattern of the tree layer of Fagus engleriana-Cyclobalanopsis oxyodon community in Shennongjia area, Hubei Province, China*. Frontiers of Biology in China, 4(4): 503–512. Zhao, C.M., Chen, W.L., Tian, Z.Q. and Xie, Z.Q. (2005). *Altitudinal pattern of plant species diversity in Shennongjia Mountains, Central China*. Journal of Integrative Plant Biology, 47(12): 1431–1449. Askins, R. A., and Askins, R. (2014). *Saving the world's deciduous forests: ecological perspectives from East Asia, North America, and Europe*. Yale University Press. Chen Z, Yang J and Xie Z. (2005). *Economic development of local communities and biodiversity conservation: a case study from Shennongjia National Nature Reserve, China*. Biodiversity and

Conservation 14: 2095–2108. Cowlshaw, G., & Dunbar, R. I. (2000). *Primate conservation biology*. University of Chicago Press. Hong-Wen, H., Oldfield, S. and Hong Qian. *Global Significance of Plant Diversity in China*. In *The Plants of China: A Companion to the Flora of China* (2015). Huang, J. H., Chen, J.H., Ying, J.S., and Ke-Ping M. *Features and distribution patterns of Chinese endemic seed plant species*. Journal of Systematics and Evolution 49, no. 2 (2011): 81-94. Li, Y. (2004). *The effect of forest clear-cutting on habitat use in Sichuan snub-nosed monkey (Rhinopithecus roxellana) in Shennongjia Nature Reserve, China*. Primates 45.1 69-72.. López-Pujol, J., et al. (2011). *Mountains of Southern China as “plant museums” and “plant cradles”: evolutionary and conservation insights*. Mountain Research and Development, 31(3), 261-269. Rodrigues, A. S., et al. (2004). *Global gap analysis: priority regions for expanding the global protected-area network*. BioScience, 54(12), 1092-1100. Shen, Z., Hu, H., Zhou, Y., & Fang, J. (2003). *Altitudinal patterns of plant species diversity on the southern slope of Mt. Shennongjia, Hubei, China*. Biodiversity science, 12(1), 99-107.

d) Consultations : 10 études théoriques ont été reçues. La mission a rencontré de hauts fonctionnaires et des représentants du Ministère du logement et du développement rural (MLDR), du Gouvernement populaire de la province du Hubei et du Département du logement et du développement urbain-rural de la province du Hubei. La consultation a eu lieu en présence du personnel du Bureau d’administration de la Réserve naturelle nationale de Shennongjia et avec des scientifiques et autres experts de différentes institutions/ONG telles que l’Académie des sciences de Chine, l’Université forestière Nord-Est et la Société de conservation de la faune sauvage. En outre, des réunions ont eu lieu avec le Comité de village de Qingtian et d’autres résidents et représentants d’entreprises locales.

e) Visite du bien proposé : Bruce Jefferies, 19 au 24 août 2015

f) Date à laquelle l’UICN a approuvé le rapport : avril 2016

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Situé dans la province du Hubei, au centre-est de la Chine, le bien proposé, Shennongjia au Hubei, se trouve entre les monts Daba et Wudang. Le site est proposé en tant que bien en série, formé de deux éléments : Shennongding/Badong qui se trouve à l'ouest et Laojunshan, plus petit, qui se trouve à l'est. Les deux éléments du bien proposé sont séparés par une route nationale et un corridor d'environ 10 km de large intégrés dans la zone tampon. Dans l'information complémentaire reçue en septembre 2015, l'État partie signale des extensions au bien proposé à l'origine et à sa zone tampon.

Shennongjia au Hubei est situé à l'extrémité orientale du deuxième palier du relief en trois paliers de la Chine et s'étend sur le bassin versant entre les fleuves Yangtze et Han. Sur le plan climatique, le bien proposé coïncide avec une zone de transition entre la zone tempérée chaude et la zone subtropicale, avec des masses d'air chaud et d'air froid venant du nord et du sud qui se rencontrent et sont contrôlées par l'effet caractéristique du gyre subtropical.

Il y a dans la région de Shennongjia une mosaïque d'aires protégées et autres désignations. Le bien proposé couvre 73 318 ha et coïncide avec la majeure partie de la Réserve naturelle nationale Shennongjia dans le comté de Fang et le district forestier de Shennongjia. L'élément plus vaste, Shennongding/Badong, situé à l'ouest couvre 62 851 ha et comprend maintenant 6231 ha du secteur nord de la Réserve naturelle provinciale de Yanduhe, dans le comté de Badong limitrophe. Le bien proposé recouvre également un parc forestier national ainsi que des réserves de biosphère et un géoparc mondial qui sont aussi des aires protégées reconnues au plan national. Une zone tampon d'environ 41 536 ha entoure le bien proposé. La répartition de la superficie du bien proposé figure dans le tableau 1.

Éléme nt	Nom de l'élément	Superficie de l'élément (ha)	Superficie de la zone tampon (ha)
1	Shennongding/Badong (Shennongjia (56 620 + Badong 6 231))	62 851	41 536
2	Laojunshan	10 467	
	TOTAL	73 318	41 536

Tableau 1. Éléments et superficies du bien proposé et de sa zone tampon (selon l'information donnée par l'État partie, septembre 2015)

Le bien proposé a été relativement moins affecté par la glaciation du Quaternaire que d'autres secteurs de cette région de Chine et il se caractérise par un terrain et un climat uniques. Ces aspects se conjuguent pour faire de Shennongjia au Hubei un habitat particulier possédant de nombreuses espèces reliques, rares, en danger et endémiques. Le bien proposé présente un relief montagneux avec un gradient altitudinal de près de 2700 m et des zones verticales distinctes ou ceintures altitudinales depuis le sommet des

montagnes jusqu'à leur pied. La plupart des montagnes dépassent 1500 m d'altitude et 26 d'entre elles dépassent 2500 m tandis que six s'élèvent à plus de 3000 m. Le mont Shennongjia, avec ses 3206 m d'altitude, est le point culminant de la Chine centrale et le terrain environnant protège une diversité de reliefs karstiques et fluviaux avec une géomorphologie dérivée d'influences glaciaires et tectoniques.

La région est considérée comme un des trois centres de biodiversité de Chine : le Hengduan; la Chine du Sud ; et la Chine centrale (Shennongjia). Situé dans la province biogéographique de la forêt décidue orientale, Shennongjia au Hubei protège plusieurs espèces anciennes et reliques et offre un registre des processus écologiques et évolutifs de la flore et de la faune de Chine centrale de 350 millions d'années. Le bien proposé comprend 13 types de végétation et une gamme de végétation altitudinale intacte à travers six gradients, comprenant une forêt de feuillus sempervirente, une forêt mixte de feuillus sempervirente et décidue, une forêt de feuillus décidue, une forêt mixte de feuillus et de conifères, une forêt de conifères et des prairies/broussailles.

Shennongjia a toujours suscité un intérêt scientifique important, en particulier de la part des botanistes et les montagnes figurent de manière préminente dans l'histoire de la recherche botanique. Le site a fait l'objet d'expéditions internationales célèbres de collecte de plantes, au 19^e et au 20^e siècle. De 1884 à 1889, plus de 500 nouvelles espèces ont été décrites dans la région. Shennongjia est aussi la localité type de nombreuses espèces et l'objet de plus de 620 publications scientifiques sur ses valeurs naturelles. 3644 espèces de plantes vasculaires ont été répertoriées dans le bien proposé, ce qui correspond à un pourcentage impressionnant de 12,5% de la flore totale de la Chine. La Chine possède la concentration la plus élevée de genres de plantes tempérées au monde avec près de 931 genres. Le bien proposé protège 588 d'entre eux, soit un pourcentage remarquable de 63,2% du total des genres tempérés de Chine. La richesse des espèces et des genres d'arbres du site est remarquable, à l'échelon mondial, pour un type de forêt de feuillus décidue (838 espèces de plantes ligneuses décidues appartenant à 245 genres). En outre, le degré d'endémisme des plantes du bien proposé est élevé : au total, il y a 205 espèces et 2 genres endémiques du bien proposé et 1719 espèces endémiques de Chine.

Shennongjia au Hubei protège les dernières plus grandes forêts primaires de Chine centrale et assure un habitat pour de nombreuses espèces animales importantes dans la région. Plus de 600 espèces de vertébrés ont été recensées, dont 87 mammifères, 389 oiseaux, 46 poissons, 51 reptiles et 36 amphibiens. 4300 espèces d'insectes ont été identifiées. Le bien proposé abrite de nombreuses espèces rares et en danger comme le rhinopithèque de Roxellane (EN), la panthère nébuleuse (VU), le léopard (NT), le chat doré d'Asie (NT), le cuon d'Asie (EN), l'ours à collier (VU), la civette indienne (LC), le porte-musc, le goral rouge (VU) et le sarou (ou serow) de Chine (NT), l'aigle royal (LC), le faisan vénéré (VU) et le plus grand amphibien

du monde, la salamandre géante de Chine (CR). Le rhinopithèque de Roxellane (*Rhinopithecus roxellana*) est présent dans les provinces du Sichuan, Gansu, Shanxi et Hubei. L'animal est emblématique de la Chine, considéré comme un trésor national à l'instar du grand panda.

Le bien proposé abrite aussi des taux importants d'espèces menacées au plan mondial. 105 espèces de plantes et 48 espèces animales sont inscrites dans la catégorie En danger sur la Liste rouge de l'UICN et de nombreuses espèces sont inscrites aux annexes de la

3. COMPARAISONS AVEC D'AUTRES SITES

Le dossier de la proposition comprend une analyse comparative mondiale entre Shennongjia au Hubei et plusieurs sites de montagne du patrimoine mondial. Ainsi, 65 sites de montagne sont identifiés puis 12 biens sont sélectionnés en fonction de caractéristiques géophysiques, de biodiversité et écosystémiques semblables à celles de Shennongjia au Hubei. En conséquence, l'analyse n'examine pas d'autres sites de montagne du patrimoine mondial se trouvant dans les zones tropicales et froides. Les sites choisis pour la comparaison se trouvent dans des contextes biogéographiques très variés de sorte que certaines comparaisons avec Shennongjia au Hubei ne sont pas immédiatement évidentes. Dans ces cas-là, les conclusions semblent parfois erronées.

La comparaison avec les sites de la même province biogéographique apporte plus d'informations. L'analyse est, dans ce cas, ramenée à deux biens actuellement inscrits au patrimoine mondial : le mont Huangshan (Chine) et Shirakami-Sanchi (Japon). L'analyse examine six autres biens inscrits sur la Liste indicative, dans la province biogéographique de la Forêt décidue orientale, mais les sites se trouvant en dehors de cette province ne sont pas évalués. Situé également dans les zones boisées du centre-est de la Chine, le mont Fanjingshan est à moins de 500 km de distance, dans la province de Guizhou et se trouve sur la Liste indicative de la Chine, proposé pour inscription au titre des mêmes critères (ix) et (x). En outre, seuls les biens du patrimoine mondial inscrits au titre des critères (ix) et (x) sont examinés. Des sites chinois voisins tels que le Karst de Chine du Sud, le Danxia de Chine et le Parc national du mont Sanqingshan, inscrits au titre des critères naturels (vii) et (viii), ne sont pas évalués alors qu'ils possèdent d'importantes valeurs de biodiversité. Les conclusions du dossier de la proposition affirment que Shennongjia au Hubei se distingue au plan mondial pour sa biodiversité, sa flore biogéographique, ses ceintures naturelles altitudinales et ses processus écologiques et biologiques uniques.

L'UICN et le PNUE-WCMC ont complété l'analyse de la proposition par une nouvelle analyse approfondie qui a examiné toute une gamme d'autres sites comparables d'après les priorités biogéographiques et mondiales. L'analyse confirme les prétentions de la proposition en s'appuyant sur des données et références spatiales figurant dans la littérature. En outre, plusieurs évaluateurs experts soutiennent aussi

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Au total, il y a 205 espèces et 2 genres endémiques du bien proposé et 1719 espèces endémiques de Chine. Le taux d'espèces menacées au plan mondial est élevé et comprend 105 espèces de plantes inscrites sur la Liste rouge de l'UICN (2014). Parmi ces espèces, 7 sont considérées CR, 33 EN et 65 VU. 93 espèces sont inscrites à la CITES.

et renforcent, via des références citées, les prétentions de la proposition.

Concernant le critère (ix), le bien proposé est situé dans l'écorégion des forêts sempervirentes des monts Daba qui n'est pas encore représentée sur la Liste du patrimoine mondial. Shennongjia au Hubei représente les forêts mixtes de feuillus sempervirentes et décidues de l'hémisphère Nord. Le mont Shennongjia est le point culminant de la Chine centrale et offre des exemples de zones biologiques altitudinales typiques de montagne dans la province biogéographique de la Forêt décidue orientale. Le bien proposé est largement considéré par les botanistes et les spécialistes de l'écologie végétale comme contenant les meilleures ceintures de végétation altitudinales de tous les systèmes de montagne de forêts mixtes de feuillus décidues du monde. Shennongjia se trouve aussi dans une écorégion prioritaire, la forêt tempérée du sud-ouest de la Chine, qui n'est pas encore représentée sur la Liste du patrimoine mondial. Le WWF note que les forêts de cette écorégion abritent l'une des plus riches gammes d'espèces de plantes tempérées au monde et assurent un habitat à plusieurs espèces importantes au plan mondial, beaucoup se trouvant dans le bien proposé comme la panthère nébuleuse (VU), le muntjac chinois (LC) et la salamandre géante de Chine (CR).

Concernant le critère (x), le WCMC a établi que Shennongjia au Hubei coïncide avec une zone de biodiversité mondiale considérable pour les plantes. Les conditions naturelles spécifiques du bien proposé ont contribué à la conservation d'un grand nombre de plantes anciennes originaires du Tertiaire, y compris un nombre remarquablement élevé de plantes endémiques quand on compare le site à d'autres sites. 205 espèces et 2 genres sont endémiques du bien proposé et 1719 espèces sont endémiques de Chine. Parmi la flore, 105 espèces de plantes sont considérées comme menacées au plan mondial et 93 sont inscrites aux annexes de la CITES. Le bien fournit aussi un habitat d'importance critique pour plusieurs espèces animales caractéristiques de cette province biogéographique, notamment des espèces endémiques et menacées comme le rhinopithèque de Roxellane (dont on a enregistré une population de 1200 individus dans le bien), la panthère nébuleuse, l'ours à collier, le porte-musc de forêt et la salamandre géante de Chine.

Le bien possède une richesse en espèces comparativement élevée par rapport à 16 autres biens du patrimoine mondial et biens inscrits sur la Liste

indicative. C'est tout particulièrement évident pour les plantes vasculaires : Shennongjia au Hubei possède un pourcentage exceptionnel de 63,2% des genres tempérés de toute la Chine, un pays de mégabiodiversité ayant la plus grande diversité mondiale de genres de plantes tempérées. Le bien protège les plus grandes forêts primaires de Chine centrale et, même s'il ne couvre que 0,01% de la Chine, contient un pourcentage impressionnant de 12,5% des espèces de plantes vasculaires du pays. Comme noté plus haut, à l'échelon mondial, le bien proposé présente une richesse sans égale de genres et d'espèces d'arbres de la forêt de feuillus décidue. Bien que la province de Forêt décidue orientale soit l'une des provinces biogéographiques décrites par Udvardy les mieux représentées sur la Liste du patrimoine mondial, le Centre de diversité des plantes régional de Shennongjia est mentionné dans l'étude mondiale réalisée en 2000 par l'UICN comme une lacune dans la représentation de la biodiversité mondiale sur la Liste du patrimoine mondial.

En résumé, en s'appuyant sur les travaux de recherche supplémentaires qui ont renforcé l'analyse comparative contenue dans le dossier de la proposition, l'UICN conclut qu'en analyse finale, le bien proposé justifie l'importance mondiale nécessaire pour satisfaire aux obligations de valeur universelle exceptionnelle.

4. INTÉGRITÉ, PROTECTION ET GESTION

4.1. Protection

Le bien proposé appartient entièrement à l'État. Les deux éléments du bien : Shennongding/Badong et la zone plus petite de Laojunshan à l'est, sont tous deux protégés dans la Réserve naturelle nationale de Shennongjia. L'extension du bien proposé au sud est protégée dans la Réserve naturelle provinciale de Yanduhe, jouxtant le comté de Badong.

Un large éventail de lois et de réglementations aux niveaux du comté, de la province et au niveau national assure la protection de Shennongjia au Hubei et le bien proposé coïncide avec plusieurs autres désignations de protection aux niveaux international et national (parc forestier national, réserves de biosphère nationales et mondiales et géoparcs). Une zone tampon, dont une partie est intégrée dans la Réserve naturelle Shennongjia et une partie dans la Réserve naturelle Yanduhe, a été délimitée autour du bien. Certaines parties de la zone tampon se trouvent dans le géoparc mondial et d'autres parties sont en dehors de la mosaïque des désignations de protection officielles.

La loi interdit l'accès et l'utilisation du bien proposé par le public. L'utilisation fait l'objet de permis et elle est limitée à la recherche scientifique, au suivi et à la gestion. Néanmoins, comme d'habitude dans de nombreuses réserves naturelles chinoises, il y a des populations résidentes dans le site et les systèmes de zonation assurent un certain degré d'accès pour apprécier le lieu et pour l'éducation. Dans les zones

connues comme « districts d'exposition », l'infrastructure est plus élaborée.

L'UICN considère que le statut de protection du bien proposé remplit les obligations énoncées dans les Orientations.

4.2 Limites

Les limites du bien proposé sont clairement définies et, dans l'ensemble, englobent les attributs nécessaires à la valeur universelle exceptionnelle. Les limites tiennent compte des caractéristiques naturelles telles que les marges et les crêtes des bassins versants. L'ajout de zones dans le comté de Badong, au sud, a amélioré considérablement l'intégrité du site et assure un tracé plus rationnel notamment avec la zone tampon qui entoure désormais complètement le bien. Les 6231 ha ajoutés couvrent un gradient de 700 à 2900 m et ajoutent 36 espèces par rapport à la zone proposée à l'origine. L'ajout protège une autre population distincte du rhinopithèque de Roxellane et préserve ainsi toute la gamme des habitats des populations connues dans Shennongjia.

Une préoccupation importante concernant les limites est la perte de connectivité écologique dans le corridor de 10 km qui sépare les deux éléments du bien proposé et où se trouve une artère routière (la route 209). La route est clôturée des deux côtés, ce qui empêche le passage de certains animaux. D'autres développements dans cette région pourraient entraîner des pressions accrues en faveur de l'amélioration de cette route qui ne manqueraient pas de fragmenter un peu plus le site. L'UICN a soulevé ses préoccupations à cet égard et notamment du point de vue des valeurs associées au critère (ix), notant que les deux éléments, même s'ils sont en bon état, sont relativement petits et ne représentent pas une unité de conservation cohérente. L'évaluation sur le terrain a noté que les zones de corridor présentent différents degrés de dégradation mais qu'il pourrait être possible de créer des corridors, des « relais » (de petites parcelles d'habitats fournissant un abri, des aliments et des refuges de repos pour des animaux) ou autres mécanismes de connectivité. Dans son information complémentaire, l'État partie a évalué la possibilité d'établir une connectivité écologique améliorée entre l'élément Shennongding/Badong dans l'ouest et l'élément Laojunshan dans l'est et s'y est engagé. Des détails sont fournis dans une série d'initiatives sur la connectivité qui amélioreraient considérablement l'intégrité écologique du bien pour beaucoup d'espèces animales en danger telles que la panthère nébuleuse, l'ours à collier, le porte-musc de forêt et le goral rouge qui ont de vastes aires de répartition et ont besoin de zones de grandes dimensions, bien connectées, pour la viabilité de leurs populations.

Ces propositions seront mises en œuvre dans les trois prochaines années et reconnaissent qu'une bonne partie de ce qui est maintenant zone tampon entre les deux éléments possède une bonne couverture forestière (95 à 97% dans de nombreux secteurs). Les propositions comprennent l'établissement de deux corridors pour la faune sauvage d'une superficie totale

de 8700 ha ; la mise en place de 11 passages pour la faune sauvage (4 de plus que les 7 déjà établis) ; un système de « relais » ; et le démantèlement de la clôture le long de 30% du réseau routier. L'UICN apprécie la réactivité de l'État partie à ces propositions qui amélioreront la valeur du bien pour les espèces clés. L'État partie est encouragé à approfondir les mesures de connectivité en élaborant des prescriptions de gestion selon les besoins d'espèces spécifiques, en garantissant le suivi de la stratégie de connectivité et en veillant à ce que celle-ci soit adaptative et efficace à long terme. Des évaluations d'impact sur l'environnement devraient être réalisées pour les passages prévus pour les espèces sauvages à travers la route et une restauration environnementale mise en œuvre selon les besoins, à la fois dans les corridors et les relais. L'État partie est en outre encouragé, en temps et en lieu, à renforcer le statut de protection du corridor et des zones de relais, au regard de leur importance pour l'écologie du système. Une attention particulière sera nécessaire pour atténuer les conflits entre l'homme et les espèces sauvages dans les zones de corridor et de relais, et des programmes de suivi devront être introduits pour évaluer l'utilité de ces mesures.

L'UICN considère que les limites du bien proposé, y compris la zone ajoutée au cours du processus de proposition, remplissent les obligations énoncées dans les Orientations.

4.3 Gestion

Shennongjia au Hubei se compose d'une mosaïque d'aires protégées que recouvrent d'autres désignations de protection et l'évaluation de l'UICN a soulevé différents problèmes concernant la nécessité de renforcer considérablement l'intégration de la gestion à travers les différents domaines et disciplines. Au niveau institutionnel, une structure de gestion à quatre paliers a été mise en place et elle est considérée comme appropriée et bien soutenue à tous les niveaux représentés. Les autorités administratives des différentes aires protégées du bien proposé seront responsables de la gestion, sous le contrôle du Ministère du logement et du développement rural, au niveau national. Dans l'information complémentaire, l'État partie note que si le site est inscrit, un « Comité de protection et de gestion intégrée du Bien du patrimoine mondial naturel de Shennongjia au Hubei » sera établi pour renforcer le caractère exhaustif de la gestion du bien proposé, y compris des secteurs ajoutés dans le comté de Badong. La structure de gouvernance multiagences est appropriée et, globalement, il y a un appui et une coopération évidents à tous les niveaux du gouvernement. Un domaine important à traiter dans la structure de gestion à quatre paliers est l'absence de reconnaissance officielle des groupes d'acteurs qui ne sont pas dans la structure gouvernementale. Cela comprend les communautés, les organisations non gouvernementales (ONG) émergentes et autres groupes d'acteurs et d'intérêt. L'État partie a indiqué son engagement à la co-gestion avec les communautés concernées et établira un mécanisme

intégré de conservation du patrimoine et de développement communautaire pour le bien.

Le bien proposé est couvert par un plan de gestion préparé au moment de la proposition et répondant aux questions spécifiques relevant du patrimoine mondial. Le dossier de la proposition fait aussi référence à plusieurs autres documents de planification, notamment un plan magistral pour la Réserve naturelle nationale de Shennongjia (2005-2014) ; un plan magistral pour le Parc forestier de Shennongjia ; un plan pour le Géoparc national de Shennongjia dans la province du Hubei (2011 -2030) ; et le plan magistral pour le tourisme au Hubei. Actuellement, la gestion du site est légèrement morcelée et manque de cohérence ; toutefois, le plan de gestion, s'il est appliqué de manière intégrée, fournit un modèle acceptable pour la protection future du site.

Le système de zonation de la gestion présenté dans le bien proposé est quelque peu ambigu. Le dossier de la proposition fait référence à une gamme de zones écologiques ; toutefois, seules deux zones « officielles » sont légalement possibles. La zone « de district interdit et limité » comprend des espaces très importants pour la conservation où l'utilisation est axée sur la science et l'enseignement. Dans cette zone, des locaux discrets sont autorisés de même que, dans une certaine mesure, l'observation, l'éducation scientifique et le tourisme scientifique. La zone de « district d'exposition » prévoit une infrastructure plus développée ainsi que des services pour le tourisme. La majeure partie du bien proposé est classée « district interdit et limité » (97,7%), ce qui assure un très haut niveau de protection et le « district d'exposition » est limité à une zone qui jouxte la route 209. Dans le plan de gestion, des propositions de « Stations et Points de conservation » qui semblent être des zones opérationnelles recouvrent ce système, avec des objectifs particuliers qui ciblent les besoins de certaines espèces. Les « Stations et Points de conservation » fournissent un niveau de gestion plus nuancé qui est satisfaisant mais on ne sait pas clairement comment ils correspondent au système de zonation officiel. L'UICN recommande de revoir le système de zonation pour éliminer toute ambiguïté, pour qu'il soit fondé sur les valeurs, axé sur des objectifs clairs concernant les espèces et harmonisé avec les lois et les règlements.

Au niveau opérationnel/du terrain, la gestion est répartie sur trois niveaux : Bureau d'administration, Station de conservation et Point de conservation. La structure et la capacité du personnel sont considérées satisfaisantes et le bien dispose, au total, de 215 employés à plein temps dont 93 employés administratifs et techniques professionnels ; dont 80% ont des qualifications de niveau supérieur. L'expérience du personnel couvre une large gamme de domaines : géographie physique, géologie, protection de l'environnement, administration, botanique, zoologie, planification, gestion du parc national et des jardins, SIG, gestion du tourisme, foresterie, conservation de l'eau et génie hydrologique, et finance et comptabilité.

Le financement est gouvernemental et semble être stable. Cette région de la province du Hubei a souffert de changements dans l'économie locale, dus notamment au déclin de la foresterie commerciale. Il y a un engagement clair du Gouvernement central à investir dans la conservation et l'avenir du tourisme dans la région. L'information complémentaire décrit en détail une stratégie d'investissement triennale impressionnante qui augmentera les ressources annuelles de 20%. Une somme substantielle de 45 millions CNY (6,9 millions USD) par an a été prévue pour le bien pour soutenir toute une gamme de besoins de gestion, y compris un investissement important dans le développement communautaire et dans les ajouts du comté de Badong au bien proposé. Le personnel sera accru de 75% d'ici à 2018 pour passer de 93 à 163 employés.

Tout en soulignant qu'il importe d'adopter une approche plus intégrée de la gestion, l'UICN considère que la gestion du bien proposé remplit les obligations énoncées dans les Orientations.

4.4 Communautés

Dans le bien proposé, l'occupation et l'utilisation par l'homme sont fort anciennes comme en témoignent les vestiges archéologiques. Aujourd'hui, il y a environ 7000 résidents dans le bien proposé et un nombre semblable dans la zone tampon. Le dossier de la proposition et le plan de gestion soulignent que les zones tampons sont des zones de transition essentielles pour le maintien de l'intégrité de l'écosystème, de la biodiversité et du paysage naturel du bien proposé. La gestion est axée sur le contrôle de l'ampleur et de la portée des activités de développement et d'exploitation. Parmi les interventions proposées, il y a l'atténuation des impacts, la restauration écologique, le contrôle de l'érosion des sols et la restauration environnementale. La mission de l'UICN a attiré l'attention sur les insuffisances de la capacité de gestion concernant la zone tampon.

Dans le dossier de la proposition, des programmes de déplacement des populations hors de zones sensibles du bien proposé sont décrits. Les groupes ethniques minoritaires Tujia, Miao et Dong sont mentionnés mais il n'y a aucun détail sur des programmes spécifiques relatifs à différents groupes ethniques. En ce qui concerne le déplacement des communautés hors des aires protégées ou pour d'autres raisons, la position de l'UICN est conforme à celle de plusieurs accords internationaux fondés sur les droits tels que la Convention 169 du Bureau international du travail (BIT) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Certes, cette pratique n'est pas considérée comme idéale ni comme la première ou la seule option, mais elle reste une option légitime dans certaines conditions. L'UICN note cinq conditions essentielles à satisfaire pour tout déplacement : 1) aucun déplacement forcé ; 2) le déplacement doit être dûment justifié ; 3) toutes les communautés concernées doivent être pleinement consentantes en cas de déplacement et sur les conditions du déplacement, dans le cadre d'un processus consultatif

approprié et équitable ; 4) les communautés doivent avoir de meilleures conditions après leur déplacement et plus de sécurité ; et 5) tout ce qui précède doit être démontrable, transparent et responsable.

L'UICN n'a pas eu connaissance de préoccupations quant aux pratiques de déplacement mais la mission n'a pu faire qu'une évaluation superficielle et il semblerait que les résidents reçoivent des services d'éducation et de santé raisonnables et que les familles déplacées aient eu droit à des logements et à des fonds pour leur réinstallation. L'UICN considère que l'État partie devrait être prié de garantir que toute activité de déplacement respecte intégralement les normes internationales et de ne pas entreprendre d'autres déplacements à moins qu'ils ne soient totalement justifiés.

Il y a eu des consultations avec les populations locales qui semblent généralement soutenir la proposition. Une enquête auprès des communautés, à l'intérieur et autour du bien proposé, a été menée en 2014 et a révélé que la plupart des personnes ayant répondu (98%) estimaient important de protéger le bien proposé. Toutefois, 302 résidents seulement sur l'ensemble de la population touchée ont été interrogés. L'UICN note qu'il est nécessaire d'améliorer un engagement généralement faible de la population locale en matière de gestion et de prise de décisions.

4.5 Menaces

La mission n'a pas observé d'effets adverses du développement dans les deux éléments qui composent le bien proposé et n'a reçu aucune information en ce sens, et l'état de la forêt dans ces zones est considéré bon. Certains secteurs de la zone tampon sont, cependant, fortement modifiés et accueillent plusieurs villages et villes. Dans la zone tampon, le développement agricole et le tourisme sont très visibles et ne conviennent pas aux valeurs générales du paysage. Un certain empiètement est signalé dans les zones forestières pour le ramassage du bois et la culture du thé.

Le corridor routier (route nationale 209) est actuellement la plus grave menace pour le fonctionnement écologique du bien proposé car il divise le système en deux. La mesure dans laquelle les animaux sauvages peuvent se déplacer entre les différents éléments est inconnue ; toutefois, la route est clôturée des deux côtés et le secteur inférieur de la vallée a fait l'objet de perturbations qui pourraient empêcher le passage des animaux sauvages. À cet égard, les engagements de l'État partie à mettre en place une stratégie de connectivité sont accueillis favorablement.

Shennongjia au Hubei reçoit actuellement environ 500 000 visiteurs par an et ce chiffre pourrait considérablement augmenter si le site est inscrit. L'aéroport de Shennongjia a ouvert en mai 2014 et se trouve à 7 à 8 km seulement au nord du site. L'aéroport est prévu pour accueillir 250 000 visiteurs par an d'ici à 2020 et a clairement ouvert l'accès à cette région qui, traditionnellement, était tout à fait

isolée. L'expérience, dans d'autres cas, a montré que le développement d'infrastructures de transport améliorées crée des possibilités de développement additionnelles, ce qui peut être positif mais aussi avoir des impacts négatifs. L'information complémentaire indique que le trafic dû au nouvel aéroport n'a pas atteint les prévisions et n'a pas eu d'impact important sur le nombre de visites. En outre, même à la capacité maximum, le nombre de touristes supplémentaires prévu qui arriveraient par l'aéroport serait de l'ordre de 80 000 par an, ce qui ne dépasse pas la capacité de charge du bien. La majeure partie du bien proposé a un plan magistral pour le tourisme rédigé en 2006 et qui devrait être renouvelé car il est arrivé à échéance en 2015. L'État partie indique que ce plan sera révisé en 2016 pour tenir compte de toute augmentation de l'intérêt pour Shennongjia au Hubei, si le site est inscrit. Malgré cela, il est nécessaire d'instaurer des mesures de suivi et de gestion rigoureuses pour gérer l'impact du tourisme qui, en moyenne, générerait une augmentation de 14% de l'utilisation des sites chinois après leur inscription.

Les autres menaces pour le bien semblent être actuellement faibles et le régime de protection juridique approprié. Les menaces du braconnage et de la chasse et du prélèvement illégal ne sont pas importantes pour le moment. Il n'y a pas d'activité minière dans le bien proposé et seulement une petite carrière limitée à l'extraction de gravier le long de la route, dans la zone tampon. Le pâturage est cantonné dans la zone tampon.

L'UICN conclut que les menaces pour ce bien ne sont pas actuellement importantes et que les territoires proposés sont en bon état. Les principales menaces viennent de l'essor potentiel du tourisme, ainsi que des impacts du corridor et de la route qui font obstacle aux déplacements des animaux.

En conclusion, l'UICN considère que le bien proposé remplit les conditions d'intégrité et les obligations en matière de protection et de gestion énoncées dans les Orientations.

5. AUTRES COMMENTAIRES

5.1 Justification de l'approche en série

Lorsque l'UICN évalue une proposition d'un bien en série du patrimoine mondial, elle se pose les questions suivantes:

a) Comment l'approche en série se justifie-t-elle ?

Shennongjia au Hubei est proposé en tant que bien en série, divisé en deux éléments par un corridor situé dans la zone tampon. En ce qui concerne le critère (ix), l'UICN considère que l'approche en série n'est pas optimale pour les attributs qui expriment les valeurs importantes du bien. Les secteurs séparés n'assurent pas l'intégrité de la valeur universelle exceptionnelle potentielle. Les nouvelles mesures de connectivité pour la conservation décrites par l'État partie dans l'information complémentaire donnent l'assurance que les fonctions des écosystèmes et la

continuité de l'habitat seront fortement renforcées. Compte tenu de leur bon état de conservation, les espaces se trouvant dans ce corridor devraient recevoir une protection juridique additionnelle et être ajoutés au bien proposé, en temps voulu.

b) Les éléments séparés du bien proposé sont-ils liés sur le plan fonctionnel du point de vue des obligations énoncées dans les Orientations ?

Les deux éléments du bien proposé se trouvent dans le même système de montagne et, en moyenne, ne sont qu'à 10 km de distance l'un de l'autre de sorte qu'ils sont connectés du point de vue fonctionnel à l'intérieur du même contexte biogéographique. Comme indiqué plus haut, une approche en série fondée sur des valeurs distinctes et complémentaires des deux éléments n'est pas optimale de sorte qu'il est essentiel d'assurer une connectivité accrue dans un but d'intégrité. Les deux éléments ne présentent pas des aspects différents des valeurs mais partagent des valeurs communes. Un site contigu ou bien connecté serait préférable.

c) Existe-t-il un cadre de gestion global efficace pour tous les éléments du bien proposé ?

Les deux éléments seront soumis à la structure administrative à quatre paliers qui chapeautera le bien proposé. Chaque aire protégée sera gérée par l'autorité juridique respective, en coordination, par l'intermédiaire du « Comité de protection et de gestion intégrée » décrit plus haut. Le bien proposé fait l'objet d'un plan de gestion commun ; toutefois, il est nécessaire de réviser ce plan pour intégrer les extensions récemment ajoutées au sein de la Réserve naturelle provinciale de Yanduhe dans le comté de Badong.

6. APPLICATION DES CRITÈRES

L'inscription de **Shennongjia au Hubei** est proposée au titre des critères naturels (ix) et (x).

Critère (ix) : Écosystèmes/communautés et processus écologiques/biologiques

Shennongjia au Hubei protège les plus grandes forêts primaires de Chine centrale et c'est l'un des trois centres de biodiversité de la Chine. Le bien comprend 13 types de végétation et une gamme altitudinale de végétation intacte avec six gradients comprenant une forêt de feuillus sempervirente, une forêt mixte de feuillus sempervirente et décidue, une forêt de feuillus décidue, une forêt mixte de conifères et de feuillus, une forêt de conifères et des prairies/broussailles. Avec 838 espèces de plantes ligneuses décidues appartenant à 245 genres, la richesse en espèces et genres d'arbres du site est sans équivalent à l'échelle mondiale pour une forêt de feuillus décidue et parmi les forêts mixtes de feuillus sempervirentes et décidues de l'hémisphère Nord, Shennongjia au Hubei possède les ceintures naturelles altitudinales les plus complètes du monde. Le site de Shennongjia au Hubei se trouve dans l'écorégion des forêts sempervirentes des montagnes Daba ainsi que dans une écorégion prioritaire, la forêt tempérée du sud-ouest de la Chine, aucune des deux n'étant représentées sur la Liste du

patrimoine mondial. Le site protège aussi le Centre régional de diversité des plantes de Shennongjia identifié comme une lacune sur la Liste du patrimoine mondial. Conjointement avec sa diversité florale, le bien protège des écosystèmes d'importance critique pour de nombreuses espèces animales rares et en danger.

L'UICN considère que le bien étendu proposé remplit ce critère.

Critère (x) : biodiversité et espèces menacées

Le terrain et le climat uniques de Shennongjia au Hubei ont été relativement peu touchés par la glaciation et offrent donc un refuge à de nombreuses espèces rares, en danger et endémiques ainsi qu'à bien des espèces ligneuses décidues du monde. La richesse du bien en espèces est élevée, en particulier parmi les plantes vasculaires et contient un pourcentage remarquable de plus de 63% des genres tempérés que l'on trouve à l'échelle de la Chine, un pays de mégabiodiversité possédant la plus grande diversité de genres de plantes tempérées au monde. Le bien, tout en couvrant moins de 0,01% de la Chine, abrite 12,5% des espèces de plantes vasculaires du pays. Le terrain montagneux est aussi un habitat d'importance critique pour toute une diversité d'espèces animales emblématiques. On trouve 1200 rhinopithèques de Roxellane dans le bien. Le rhinopithèque de Roxellane de Shennongjia est la plus en danger des trois sous espèces de Chine et elle est entièrement inféodée au bien. Parmi les autres espèces importantes, il y a la panthère nébuleuse, le léopard, le chat doré d'Asie, le cuon d'Asie, l'ours à collier, la civette indienne, le porte-musc, le goral rouge et le saro (serow) chinois, l'aigle impérial, le faisan vénéré et le plus grand amphibien du monde, la salamandre géante de Chine. Le bien a une biodiversité extrêmement riche, abrite un grand nombre d'espèces types et plusieurs espèces rares qui ont été introduites en horticulture dans le monde entier. Au plan international, Shennongjia occupe une place spéciale pour l'étude de la systématique des plantes et de la science horticole.

L'UICN considère que le bien étendu proposé remplit ce critère.

7. RECOMMANDATIONS

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/16/40.COM/8B et WHC/16/40.COM/INF.8B2 ;
2. Inscrit **Shennongjia au Hubei (République populaire de Chine)** sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères naturels (ix) et (x) ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Shennongjia au Hubei est situé dans le district forestier de Shennongjia, dans la province du Hubei, en Chine. Shennongjia est dans l'écotone qui s'étend des plaines et contreforts de Chine orientale jusqu'aux montagnes de Chine centrale, dans une zone de transition climatique entre la zone subtropicale et la zone tempérée chaude où les masses d'air froid et d'air chaud du nord et du sud se rencontrent et sont contrôlées par le gyre subtropical.

Couvrant 73 318 ha, le bien est formé de deux éléments, l'élément plus grand de Shennongding/Badong dans l'ouest et l'élément plus petit de Laojunshan dans l'est. Une zone tampon de 41 536 ha entoure le bien. Shennongjia au Hubei comprend 13 types de végétation caractérisés par une diversité de gradients altitudinaux. La région de Shennongjia est considérée comme l'un des trois centres de biodiversité de la Chine, ce qui s'explique par sa position géographique de transition qui a façonné sa biodiversité, ses écosystèmes et son évolution biologique. La richesse et l'endémisme des espèces de Shennongjia au Hubei, en particulier de la flore, sont impressionnants au plan mondial. 3644 espèces de plantes vasculaires ont été répertoriées, notamment un chiffre remarquable de 588 genres de plantes tempérées. En outre, 205 espèces de plantes et 2 genres sont endémiques du bien proposé et 1719 espèces sont endémiques de Chine. Pour la faune, plus de 600 espèces de vertébrés ont été recensées dont 87 mammifères, 389 oiseaux, 46 poissons, 51 reptiles et 36 amphibiens. 4300 espèces d'insectes ont été identifiées. Le bien proposé comprend de nombreuses espèces rares et en danger telles que le rhinopithèque de Roxellane, la panthère nébuleuse, le léopard, le chat doré d'Asie, le cuon d'Asie, l'ours à collier, la civette indienne, le porte-musc, le goral rouge et le saro (serow) de Chine, l'aigle royal, le faisan vénéré et le plus grand amphibien du monde, la salamandre géante de Chine.

Shennongjia a suscité un intérêt scientifique important et ses montagnes figurent de manière proéminente dans l'histoire de la recherche botanique. Le site occupe une place spéciale en botanique et a fait l'objet d'expéditions internationales célèbres de collecte de plantes au 19^e et au 20^e siècle. De 1884 à 1889, plus de 500 nouvelles espèces ont été décrites dans la région. Shennongjia est aussi la localité type mondiale pour de nombreuses espèces.

Critères

Critère (ix)

Shennongjia au Hubei protège les plus grandes forêts primaires de Chine centrale et c'est l'un des trois centres de biodiversité de la Chine. Le bien comprend 13 types de végétation et une gamme altitudinale de végétation intacte avec six gradients comprenant une forêt de feuillus sempervirente, une forêt mixte de feuillus sempervirente et décidue, une forêt de feuillus décidue, une forêt mixte de conifères et de feuillus, une forêt de conifères et des prairies/broussailles. Avec 838 espèces de plantes ligneuses décidues appartenant à 245 genres, la richesse en espèces et genres d'arbres du site est sans équivalent à l'échelle

mondiale pour une forêt de feuillus décidue et parmi les forêts mixtes de feuillus sempervirentes et décidues de l'hémisphère Nord, Shennongjia au Hubei possède les ceintures naturelles altitudinales les plus complètes du monde. Le site de Shennongjia au Hubei se trouve dans l'écorégion des forêts sempervirentes des montagnes Daba ainsi que dans une écorégion prioritaire, la forêt tempérée du sud-ouest de la Chine, aucune des deux n'étant représentées sur la Liste du patrimoine mondial. Le site protège aussi le Centre régional de diversité des plantes de Shennongjia identifié comme une lacune sur la Liste du patrimoine mondial. Conjointement avec sa diversité florale, le bien protège des écosystèmes d'importance critique pour de nombreuses espèces animales rares et en danger.

Critère (x)

Le terrain et le climat uniques de Shennongjia au Hubei ont été relativement peu touchés par la glaciation et offrent donc un refuge à de nombreuses espèces rares, en danger et endémiques ainsi qu'à bien des espèces ligneuses décidues du monde. La richesse du bien en espèces est élevée, en particulier parmi les plantes vasculaires et contient un pourcentage remarquable de plus de 63% des genres tempérés que l'on trouve à l'échelle de la Chine, un pays de mégabiodiversité possédant la plus grande diversité de genres de plantes tempérées au monde. Le bien abrite 12,5% des espèces de plantes vasculaires du pays. Le terrain montagneux est aussi un habitat d'importance critique pour toute une diversité d'espèces animales emblématiques. On trouve 1200 rhinopithèques de Roxellane dans le bien. Le rhinopithèque de Roxellane de Shennongjia est la plus en danger des trois sous espèces de Chine et elle est entièrement inféodée au bien. Parmi les autres espèces importantes, il y a la panthère nébuleuse, le léopard, le chat doré d'Asie, le cuon d'Asie, l'ours à collier, la civette indienne, le porte-musc, le goral rouge et le sarou (serow) chinois, l'aigle impérial, le faisan vénéré et le plus grand amphibien du monde, la salamandre géante de Chine. Le bien a une biodiversité extrêmement riche, abrite un grand nombre d'espèces types et plusieurs espèces rares qui ont été introduites en horticulture dans le monde entier. Au plan international, Shennongjia occupe une place spéciale pour l'étude de la systématique des plantes et de la science horticole.

Intégrité

Le bien a une superficie de 73 318 ha et coïncide avec la majeure partie de la Réserve naturelle nationale de Shennongjia dans le comté de Fang et dans le district forestier de Shennongjia. L'élément plus grand de Shennongding/Badong à l'ouest couvre 62 851 ha et comprend le secteur nord de la Réserve naturelle provinciale de Yanduhe dans le comté de Badong contigu. L'élément de Laojunshan qui couvre 10 467 ha se trouve à l'est. Une zone tampon de 41 536 ha entoure le bien. Le bien est assez grand pour comprendre tous les éléments essentiels constituant les valeurs uniques biologiques, écologiques et de biodiversité de Shennongjia au Hubei. Les limites sont clairement tracées et délimitées sur le terrain.

Le bien est en bon état et les menaces ne sont généralement pas préoccupantes. Toutefois, la division du site par la route nationale 209 et le corridor de 10 km de large associé est une source de préoccupation car elle empêche les déplacements des animaux sauvages et entrave la connectivité écologique. La mise en œuvre d'une stratégie efficace de connectivité pour la conservation, comprenant des corridors pour les espèces sauvages, des « relais » ou ensembles de petites parcelles d'habitats, des passages pour les espèces sauvages à travers la route et l'élimination des clôtures est donc essentielle pour faciliter la connectivité écologique d'une faune mobile, en particulier d'espèces qui ont habituellement besoin de grands territoires.

Obligations en matière de protection et de gestion

L'ensemble du bien appartient à l'État et a un statut de protection national ou provincial. Shennongjia au Hubei fait l'objet de différentes lois et réglementations nationales, provinciales et locales qui garantissent une protection intégrale à long terme. Un système de gestion à multiples niveaux a été établi pour gérer le bien proposé. Celui-ci fait l'objet de différents plans et dispose d'un plan de gestion spécifique à Shennongjia au Hubei, conçu selon les exigences du patrimoine mondial et visant à la sauvegarde de la valeur universelle exceptionnelle du site. Le plan de gestion doit être mis à jour pour couvrir la gestion de la Réserve naturelle provinciale de Yanduhe dans le comté de Badong. Le plan de gestion devrait, en outre, contenir des mesures pour intégrer différents domaines d'expertise en matière de gestion, de façon coordonnée, à travers les différentes aires protégées et autres désignations nationales et internationales. Le plan de gestion devrait être un outil prospectif soutenant une gestion adaptative. Les systèmes de zonation doivent être revus pour tenir compte de l'habitat spécifique et des besoins spatiaux des espèces clés.

Le bien jouit d'un appui généralisé à tous les niveaux du gouvernement, des populations locales et autres acteurs. La zone tampon a besoin d'une gestion active à long terme pour faire en sorte que toutes activités de développement restent à une échelle appropriée et soient conçues de manière appropriée en fonction des valeurs du site. Il importe également que les modes d'occupation des sols aux alentours soient adaptés et que les communautés locales bénéficient du statut de patrimoine mondial du bien. Les questions de gestion dans la zone tampon doivent faire l'objet d'une attention et d'une capacité accrues.

Le potentiel d'utilisation touristique du bien qui pourrait augmenter de manière significative est une préoccupation. Des améliorations non négligeables de l'infrastructure de transport, en particulier l'ouverture de l'aéroport de Shennongjia en 2014, pourraient susciter une augmentation spectaculaire du nombre de visiteurs et des impacts qui en résulteraient. La planification, la gestion et le suivi du tourisme doivent prévoir une demande accrue et atténuer les impacts négatifs.

Les autres menaces ont trait aux activités et aux développements dans la zone tampon. Les activités de développement et les modes d'occupation des sols qui empiètent, telle la culture du thé, nécessitent un suivi permanent. Une attention doit être accordée aux initiatives de conservation et de développement communautaire intégrées dans les zones tampons pour encourager une gestion communautaire plus importante dans le bien du patrimoine mondial.

4. Félicite l'État partie pour les efforts déployés en vue d'améliorer la conservation du bien et en particulier pour les mesures prises rapidement, durant le processus d'évaluation, afin d'agrandir le bien dans le comté de Badong et d'appliquer toute une gamme de mesures de connectivité écologique dans le but de renforcer l'intégrité ;

5. Note que selon l'État partie, le déplacement des populations installées dans le bien est encouragé par le Comité de protection et de gestion intégrée. Ce déplacement hors du bien du patrimoine mondial est une question sensible et nécessite que l'État partie se porte garant que toute activité de déplacement est volontaire et respecte intégralement les normes internationales. Aucune autre activité de déplacement ne devrait avoir lieu à moins qu'elle ne soit intégralement justifiée ;

6. Demande à l'État partie :

a) de continuer de renforcer la connectivité écologique entre les habitats de la zone centrale du bien par une série de mesures telles que des passages pour les animaux, des corridors et des mosaïques de corridors et d'habitats facilitant les déplacements des espèces sauvages et de garantir que les mesures de gestion soient adaptées aux besoins spécifiques d'espèces animales sauvages clés ;

- b) de renforcer la protection juridique du corridor pour la faune sauvage et des zones d'habitats relais qui ont une importance cruciale pour l'intégrité écologique du bien, pour leur donner un statut de réserve naturelle ; et d'envisager de les inscrire comme extensions futures du bien ;
- c) d'examiner le système de planification de la gestion pour le bien afin d'intégrer pleinement les nouvelles zones ajoutées au bien, ainsi que le fonctionnement des zones tampons, et de veiller à instaurer une approche intégrée et adaptative pour l'ensemble du bien ;
- d) de mettre à jour le plan magistral sur le tourisme 2006-2015 pour garantir une gestion efficace à long terme de l'augmentation anticipée de la demande touristique, en particulier pour préciser les capacités de charge écologique et sociale et concevoir le développement d'une infrastructure touristique appropriée ;
- e) d'investir dans une capacité de gestion accrue, axée sur la zone tampon du bien, en mettant un accent particulier sur l'intégration des possibilités culturelles, socioéconomiques et de cogestion dans le régime de gestion du bien ;
- f) d'entreprendre de nouveaux travaux de recherche et d'inventaire sur les populations clés de la faune, y compris, par exemple, un recensement des espèces emblématiques que sont le rhinopithèque de Roxellane et la salamandre géante ;
- g) d'entreprendre une étude du système de zonation du bien pour prescrire des politiques et actions de gestion adaptées aux besoins des espèces clés en matière d'habitat et à leurs besoins spatiaux.

Carte 1: Localisation du bien proposé en Chine



Carte 2: Bien proposé (2 éléments) et zone tampon

